



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
10 janvier 2014
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 41^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 6 novembre 2013, à 10 heures

Président : M. Tafrov (Bulgarie)
Puis : M^{me} Dagher (Vice-Présidente) (Liban)

Sommaire

Point 62 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

13-55017X (F)



Merçi de recycler



La séance est ouverte à 10 h 05

Point 62 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
(A/68/12 (Part I), A/68/12 (Part II), A/68/12/Add.1 et A/68/341)

1. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), présentant son rapport (A/68/12 (Part I), A/68/12 (Part II), A/68/12/Add.1), dit que l'Examen stratégique décennal vient au bon moment, sachant que le nombre de personnes relevant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a doublé au cours des 10 dernières années et que les réfugiés traversent des frontières à un rythme jamais vu depuis près de 20 ans. À la fin de 2013, près de 2 millions de personnes dans le monde auront été obligées de fuir leur pays. C'est le chiffre le plus élevé depuis le génocide au Rwanda en 1994. Depuis 2010, une succession rapide de crises a provoqué des déplacements massifs de populations (Libye, Côte d'Ivoire, Somalie et Mali). Le HCR, qui s'occupe toujours des centaines de milliers de réfugiés victimes de ces crises, est maintenant confronté à l'exode de 1,7 million de Syriens qui ont fui la tragédie frappant leur pays. Le Haut-Commissariat, en collaboration avec plusieurs partenaires, s'efforce de répondre à la demande avec des capacités mises à rude épreuve du fait de la combinaison d'une situation d'urgence sans précédent récent et de la persistance d'autres crises dans le monde. Depuis le premier Examen stratégique, des réformes et des investissements importants ont été conduits pour permettre au Haut-Commissariat d'accomplir un mandat de plus en plus complexe. Des améliorations peuvent être apportées dans certains domaines, mais plusieurs facteurs lui ont permis de gagner en efficacité bien qu'il soit soumis à une pression croissante.

2. Le premier et le plus important des facteurs qui ont permis d'assurer la sécurité des réfugiés est la générosité des pays hôtes et des communautés locales. La plupart des gouvernements touchés par les récents déplacements ont assuré aux réfugiés la sécurité, l'hébergement, un accès à l'éducation et aux soins de santé et même, dans certains cas, des permis de travail. Le fardeau de la prise en charge des réfugiés a été inégalement réparti et ce déséquilibre se creuse de plus en plus : plus de 80 % des réfugiés sont actuellement

recueillis par des pays en développement. Pour conserver le système international de protection des réfugiés, la communauté internationale doit aider davantage les pays hôtes et redoubler d'efforts pour renforcer la solidarité et le partage des charges. En réaction à la crise dans la République arabe syrienne et à l'impact énorme des 2,2 millions de réfugiés enregistrés sur les économies et les sociétés des pays voisins, le débat de haut niveau de la soixante-quatrième session du Comité exécutif a été consacré à la solidarité et au partage des charges avec les pays accueillant des réfugiés syriens.

3. Le deuxième facteur est l'appui financier important des donateurs. Les contributions volontaires, qui sont essentielles pour le HCR, ont plus que doublé pour s'établir au niveau record de 2,3 milliards de dollars en 2012. Le budget reposant sur l'évaluation des besoins, introduit en 2010, ainsi que les Priorités stratégiques mondiales et le Cadre de résultats, ont constitué un outil de plaidoyer efficace pour montrer les conséquences humaines réelles de l'insuffisance des financements et de l'élargissement de la contribution des donateurs. L'accent mis tout particulièrement sur les collectes de fonds dans le secteur privé a permis d'accroître ce type de contributions qui est passé de 22 millions de dollars en 2003 à une prévision de 170 millions de dollars en 2013. Cependant, ces contributions demeurent largement insuffisantes compte tenu de la conjonction entre la situation d'urgence actuelle et la persistance de besoins humanitaires ailleurs, qui pose un très gros problème. Si certains pays ont fait des efforts louables en consacrant des ressources budgétaires supplémentaires à la République arabe syrienne, de façon à minimiser l'effet négatif d'autres opérations, y compris celles où il était possible de clore des opérations qui dureraient indéfiniment, plusieurs régions ont éprouvé de grandes difficultés suite à la chute des fonds réservés en 2013.

4. Le HCR a considérablement investi dans le renforcement de partenariats très anciens, en a créé de nouveaux et essaie de mieux soutenir ses partenaires, que ce soit dans les situations d'aide d'urgence aux réfugiés ou dans les situations groupées. À travers ses partenaires, il a dépensé deux fois plus qu'il ne l'avait fait en 2006 et a travaillé avec plus de 900 organisations non gouvernementales dans le monde et un nombre accru d'organisations locales. Des partenariats clefs ont été conduits avec des organismes des Nations Unies, dont le Programme alimentaire

mondial (PAM), reposant sur de nouveaux dispositifs d'assistance sous forme d'argent liquide et de coupons, mais aussi le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à la faveur d'une collaboration renforcée dans les domaines de l'enseignement, de la protection des enfants, de l'eau et de l'assainissement, sans parler des efforts entrepris pour améliorer l'efficacité et la prévisibilité de la coopération dans les situations d'urgence. Le Haut-Commissariat est fermement attaché à la mise en œuvre du programme de transformation. Les changements apportés aux procédures internes ont aussi permis de revoir et d'améliorer les mécanismes de direction et de coordination des interventions en faveur des réfugiés.

5. Les partenariats dans la région ont été centrés sur la fusion des volets humanitaire et de développement, qui a abouti à une approche globale bénéficiant à la fois aux réfugiés et aux communautés qui les accueillent. Le HCR élargit son champ d'intervention avec les partenaires, les institutions nationales et les organisations communautaires en recherchant de nouvelles solutions concernant les déplacements dans des sites à l'extérieur des camps. Pour cela, il faut développer les activités d'information et de communication et apporter un plus grand soutien aux services nationaux de sorte que les réfugiés ne se fondent pas dans la masse des habitants des zones urbaines et ajoutent leurs problèmes à ceux des populations locales, qui sont elles-mêmes en danger. Il s'agit donc tenter de définir des solutions intégrées qui répondent aux besoins des réfugiés dans le cadre plus large des efforts de développement conduits aux niveaux national et local, de façon à ne pas détourner les maigres ressources destinées au développement vers les interventions en faveur des réfugiés ou à ne pas utiliser des contributions humanitaires encore plus limitées pour promouvoir des objectifs de développement. L'objectif est plutôt de créer des synergies dans l'utilisation de ces ressources.

6. Suite aux réformes internes conduites entre 2006 et 2012, les dépenses relatives au siège et au personnel ont été largement réduites. Les activités de protection ont nécessairement nécessité la mobilisation de nombreuses personnes. Si les opérations du Haut-Commissariat ont plus que doublé depuis 2006, les effectifs n'ont augmenté que de 13 % sur le plan mondial. À Genève, les effectifs ont diminué de 32 %. Grâce à une meilleure productivité et à la baisse conjuguée des dépenses structurelles, le HCR affecte

plus de ressources à la protection, à l'assistance et aux solutions destinées aux réfugiés. En 2012, presque la totalité des fonds non réservés ont été utilisés sur le terrain. Cela a permis d'intervenir avec une grande souplesse et d'exécuter les programmes touchant aux situations anciennes sans interruption, comme dans le Soudan du Sud où 65 millions de dollars de fonds non réservés ont permis de compléter les fonds alloués et de répondre aux besoins.

7. Le HCR a aussi commencé à renforcer l'exécution de son mandat dans deux priorités opérationnelles de base : les interventions d'urgence et les capacités de protection. L'amélioration des mécanismes de déploiement et de gestion de la chaîne logistique mondiale a permis d'étoffer les capacités d'intervention d'urgence dans les 72 heures, tandis que le personnel affecté à la protection a doublé depuis 2003. L'accent a aussi été mis de façon plus marquée sur les mécanismes interne de contrôle et de responsabilisation pour renforcer les capacités de gestion financière et de contrôle des programmes, professionnaliser l'approche de gestion des risques et renforcer la transparence générale. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant, créé en 2012, a fourni des conseils précieux à cet égard. Les actions de modernisation de la gestion des ressources humaines se poursuivent avec la mise en place de procédures accélérées dans les missions liées aux opérations d'urgence, de nouveaux programmes de recrutement pour le personnel d'exécution et le personnel spécialisé, et de cycles de formation pour l'ensemble des personnels, des prestataires de services et des partenaires externes avec la contribution du Centre mondial d'apprentissage de Budapest.

8. L'innovation est un instrument fondamental pour faire mieux avec moins de ressources en tirant parti de la créativité du secteur privé, du personnel et des réfugiés eux-mêmes, mais aussi des nouvelles possibilités qu'offrent les progrès technologiques. Il importe aussi de reconnaître le dévouement et le professionnalisme du personnel du HCR, dont près de 40 % travaillent dans des lieux d'affectation famille non autorisée. Trop souvent, l'accomplissement de leur mission a été payé au prix fort : depuis la création de l'organisation, 43 fonctionnaires du HCR ont perdu la vie pendant leur service. Pour réduire les risques, il faut à tout prix préserver l'autonomie de l'espace humanitaire, c'est-à-dire veiller à la stricte observation de l'engagement à l'égard des principes humanitaires

d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, et le faire savoir dans les termes les plus clairs.

9. Des progrès notables ont aussi été accomplis dans le domaine de la protection, grâce notamment à une coopération internationale accrue. Ces avancées ont été clairement illustrées durant les commémorations du soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du cinquantième anniversaire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, au cours desquelles plus de 100 pays se sont engagés à renforcer leurs politiques et législations nationales relatives à la protection et à adopter des solutions durables.

10. Des progrès visibles ont été notés en matière d'apatridie. Depuis le début de la campagne de sensibilisation de 2010, on a enregistré 30 nouvelles adoptions des deux conventions concernant cette question. En outre, de nombreux pays ont réformé leur législation relative à la nationalité afin de réduire les cas d'apatridie. Près de 4 millions de personnes ont pu acquérir une nationalité grâce à la révision des législations et des politiques pendant les 10 dernières années, mais il reste encore des progrès à accomplir. Le soixantième anniversaire du projet de convention de 1954 sur la réduction du nombre de cas d'apatridie dans l'avenir sera l'occasion de se pencher sur les effets de l'apatridie que subissent au quotidien 10 millions de personnes dans le monde et de progresser véritablement vers l'objectif ambitieux d'éradiquer l'apatridie dans les 10 prochaines années.

11. En ce qui concerne le travail de protection, on a aussi mis l'accent au cours des 10 dernières années sur le renforcement de la responsabilité fondamentale à l'égard des personnes que le Haut-Commissariat est chargé de protéger. Les efforts initiaux qui avaient porté sur la sensibilisation aux notions d'âge et de sexe ont évolué pour laisser place à une approche basée sur l'âge, le genre et la diversité (AGD) qui détermine fondamentalement la manière dont les acteurs concernés participent à la conception et l'exécution des programmes dans le monde et reconnaissent les besoins et les ressources spécifiques de chaque personne.

12. L'attention accrue portée à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et sexiste est née de cette approche. Depuis le lancement, en 2011, de la Stratégie actualisée contre ce type de violence, des stratégies nationales adaptées au contexte local ont été mises en œuvre dans le cadre de 20 grandes opérations.

Le Haut-Commissariat a beaucoup investi en 2013 dans les réponses à apporter à cette violence, notamment dans les cas d'aide d'urgence aux réfugiés syriens et maliens. Plusieurs projets spéciaux, comportant des mesures allant de l'assistance psychologique et les conseils juridiques à l'entraînement aux techniques d'autodéfense et l'apprentissage de l'autosuffisance, ont permis d'élargir les services fournis aux survivants et d'appuyer les investissements cruciaux consentis dans de nombreuses opérations menées à travers le monde. Plus récemment, le HCR a accordé un intérêt institutionnel marqué à l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation ainsi qu'aux connaissances et à la gestion des données relatives à la violence sexuelle et sexiste.

13. Au cours des 10 dernières années, la protection des personnes déplacées a été au centre des préoccupations du HCR. Des changements fondamentaux ont été apportés à la manière dont les organismes humanitaires répondent aux besoins de ces personnes. La réforme humanitaire initiée en 2005 a permis d'améliorer la prévisibilité des programmes opérationnels tout en réaffirmant la responsabilité première des États dans la protection des personnes déplacées. Malgré les grands progrès constatés sur le plan normatif, tels que l'adoption de la Convention de Kampala, initiée par l'Union africaine, l'attention que porte la communauté internationale à cette question s'est amenuisée. Quinze ans après l'élaboration des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, les acteurs humanitaires peinent de plus en plus à mobiliser des fonds pour assurer la protection de ces personnes dans les frontières de leur propre pays. Dans le cadre du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection en 2013, on se penchera sur les lacunes qui persistent en matière de protection des personnes déplacées et les solutions qui pourraient y remédier.

14. Mettant en relief les activités du HCR, qui se situent à l'intersection de l'asile et des migrations, l'orateur note qu'il faut identifier et protéger le nombre accru de réfugiés et de demandeurs d'asile qui empruntent des flux migratoires mixtes, que ce soit au niveau national ou au niveau régional. Les risques et dangers auxquels sont confrontés les réfugiés et les demandeurs d'asile, et d'autres personnes qui se déplacent, forcés de louer les services de passeurs, montrent combien il est nécessaire de déployer ces

efforts dans l'urgence. Alors que des centaines de personnes à la recherche de protection perdent la vie en mer année après année, il devient de plus en plus urgent de trouver des réponses coordonnées de protection à l'échelon régional pour faire face à ces flux migratoires mixtes. Il faut à cet égard d'élaborer un pacte mondial de solidarité basé sur le partage des charges et la définition de responsabilités communes mais différenciées pour les États affectés. Il est fondamentalement injuste que tant de personnes meurent alors qu'elles tentent de trouver une protection. Les États sont appelés à redoubler d'efforts pour faire cesser collectivement l'activité des passeurs et trafiquants, tout en mettant en place des modalités plus humaines de prise en charge des victimes. Les personnes qui fuient la violence et les persécutions doivent bénéficier de protection sans avoir à mettre leur vie en péril ni à subir des violations brutales de leurs droits fondamentaux.

15. Avec l'évolution des déplacements forcés dans un environnement mondial de plus en plus complexe, l'institution de l'asile subit des pressions croissantes, y compris dans certains pays développés. La sécurité des réfugiés et des demandeurs d'asile est souvent compromise par des politiques de contrôle aux frontières peu soucieuses d'accorder des garanties de protection internationale à des personnes dans le besoin. Les dispositifs d'accueil médiocres, le recours inconsidéré à la détention et l'absence de partage des charges entre les États constituent autant de questions préoccupantes. En outre, on ne peut pas dire que toutes les sociétés en font assez pour lutter contre l'intolérance, le racisme et la violence à connotation raciale, qui constituent des risques sérieux pour la sécurité des réfugiés et des autres étrangers. Les États devront donc dans les 10 prochaines années s'intéresser de plus près à ces menaces à la protection internationale.

16. Trouver des solutions durables aux problèmes qui touchent les réfugiés et les personnes déplacées, tel est l'objectif premier du HCR, mais aussi son plus grand défi dans un environnement mondial marqué par plusieurs conflits prolongés. Plus de 7 millions de réfugiés ont regagné volontairement leurs foyers depuis 2003, mais ce chiffre est inférieur à celui des nouveaux réfugiés enregistrés ces dernières années. La recherche de solutions est permanente. Elle commence lorsqu'une situation d'urgence se déclare et se poursuit pendant toute la durée des déplacements.

17. Les progrès accomplis en matière de réinstallation sont encourageants : plus de 800 000 personnes en ont bénéficié depuis 2003. Le nombre de pays de réinstallation est passé de 16 à 27 et les demandes annuelles de réinstallation ont doublé. Cependant, les capacités mondiales demeurent inférieures aux besoins. Le Haut-Commissariat se concentre de plus en plus sur des stratégies globales qui favorisent le retour, la réinstallation et l'intégration sur place, lorsque cela est possible. Cela a pu se faire récemment avec plus de 300 000 réfugiés angolais, libériens et rwandais qui ont regagné leurs foyers en 2012, et l'intégration sur place de nombreux autres réfugiés. La Stratégie de recherche de solutions en faveur des réfugiés afghans est un autre exemple d'approche élargie favorisant les interventions en Afghanistan pour créer des conditions favorables au retour et des projets dans les pays voisins pour aider les communautés qui ont si généreusement continué d'accueillir près de 2,5 millions de réfugiés. Plusieurs autres actions de partenariat, dont l'Initiative pour des solutions transitoires, ont porté sur la réduction du risque d'une dépendance prolongée à l'égard de l'aide.

18. L'utilisation de cadres de migration légale peut offrir aux réfugiés de longue date et sans statut véritable une alternative en l'absence de solutions traditionnelles durables, à condition de mettre en place des garanties de protection. L'environnement actuel – marqué par la multiplication des conflits, l'accroissement de la population, l'urbanisation rapide, l'insécurité alimentaire et l'incidence des changements climatiques – devrait probablement conduire dans les prochaines années à une hausse considérable des besoins humanitaires.

19. Un des facteurs clefs qui doit être au centre de l'action du HCR dans les 10 prochaines années est la collaboration étroite avec les États qui contribuent le plus à la protection des réfugiés et à la définition de solutions durables. Il faut également que les efforts visant à favoriser le pragmatisme dans les programmes humanitaires dès le déclenchement d'une crise de réfugiés se donnent pour but ultime de traiter les causes profondes de la fuite des réfugiés et d'empêcher les déplacements. Il est de plus en plus problématique d'assurer à la fois l'asile et la protection des réfugiés compte tenu des déséquilibres croissants entre les capacités des pays riches et celles des pays pauvres. Aussi faut-il renforcer la solidarité internationale avec les pays et les communautés d'accueil des réfugiés et

en faire un pilier fondamental de toute intervention face à des déplacements forcés.

20. L'établissement d'un lien plus solide entre les secours humanitaires et les programmes de développement à plus long terme est une des conditions essentielles de la définition de solutions durables au problème des déplacements. Des actions sont actuellement conduites à cet égard avec des partenaires multilatéraux et autres dans certains pays voisins de la République arabe syrienne. Il appartiendra à la communauté internationale de mieux cerner cette question. Tels sont certains des changements profonds qui devraient figurer au centre des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015 concernant le développement intégré et durable. Au moment où le Haut-Commissariat s'emploie à renforcer ses partenariats et ses mécanismes de coordination, il importe au plus haut point, pour le succès de sa mission, de veiller à l'intégrité de son mandat juridique, qui est unique en son genre.

21. **M^{me} Mørch Smith** (Norvège) dit que la Norvège est profondément préoccupée par les graves problèmes liés à la protection des réfugiés dans plusieurs crises en cours. Alors que se développe un manque de respect inquiétant pour les principes de base du droit international humanitaire, les populations civiles sont victimes d'agressions généralisées. Ce sont les civils qui font les frais de plusieurs formes de violence non seulement dans la crise syrienne, mais aussi dans les conflits de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et de la Somalie qui attirent beaucoup moins l'attention de la communauté internationale. Il faut d'urgence assurer l'accès sans délai du personnel humanitaire aux millions de personnes qui n'ont pas reçu l'assistance et la protection vitales que le HCR et d'autres organismes humanitaires n'étaient pas autorisés à apporter. L'oratrice demande ce qu'il faut faire pour renforcer la protection des enfants et des adultes touchés par des crises humanitaires complexes comme celle de la République arabe syrienne et ce que le HCR peut faire pour mettre les femmes et les filles à l'abri de la violence.

22. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) se félicite des déclarations de certains États et organisations figurant dans le rapport du Haut-Commissaire pour les réfugiés concernant leur attachement au règlement de la crise syrienne et leur

demande d'honorer les engagements pris il y a plus d'une année pour mettre en œuvre le plan d'intervention humanitaire efficacement.

23. Le montant moyen de l'aide allouée à chaque réfugié syrien dans les pays voisins est le double du montant consacré aux Syriens déplacés dans leur propre pays, bien que, selon les estimations des Nations Unies, ces derniers sont bien plus nombreux que ceux qui se sont réfugiés à l'étranger, dont un nombre relativement peu important vit dans des camps de réfugiés. Le HCR devrait reconsidérer cette distribution injuste des ressources.

24. Selon les organisations internationales et non gouvernementales, les camps de réfugiés syriens à l'étranger sont totalement dépourvus de sécurité. On s'y adonne aux vols, aux viols, au travail des enfants, aux mariages forcés et à l'exploitation des filles mineures. Des groupes terroristes armés y recrutent de plus en plus avec l'aide des responsables des camps et d'organisations non gouvernementales locales, le tout grâce aux pétrodollars de certains États du Golfe. L'orateur espère apprendre ce que le HCR compte faire pour protéger les Syriens de tels crimes. Il dit avoir bon espoir que le Haut-Commissaire demande aux États qui appuient des groupes armés d'arrêter de s'immiscer dans les affaires internes syriennes, car ces immixtions permettent à certaines puissances politiques d'exploiter la situation pour faire pression sur le Gouvernement syrien afin qu'il renonce à ses droits souverains.

25. **M^{me} Baxewanos** (Liechtenstein) dit que son pays attache une grande valeur au rôle crucial que joue le HCR dans la protection des groupes les plus vulnérables et se préoccupe profondément de l'accroissement important du nombre de nouveaux réfugiés et déplacés, comme l'indique le rapport. La prévention et le règlement rapide des conflits doivent prévaloir dans les efforts communs. S'ils échouent, il est vital de trouver des solutions sûres, durables et garantissant le respect des droits fondamentaux des personnes déplacées. Le principe de non-refoulement doit être pleinement respecté. La délégation du Liechtenstein accueillerait avec intérêt toute vue ou stratégie permettant de parvenir à de telles solutions, à la lumière notamment des migrations mixtes qui ne permettent pas de distinguer les réfugiés des autres groupes de personnes.

26. **M. Alemu** (Éthiopie) présente ses compliments au HCR pour l'appui apporté à son pays, qui s'efforce d'accueillir des réfugiés conformément à ses obligations internationales. L'Éthiopie est pleinement consciente des nombreuses difficultés que pose la réinstallation, notamment le déséquilibre entre les demandes des réfugiés et les moyens offerts par les pays qui acceptent de les accueillir, ainsi que le processus de décision concernant les réfugiés éligibles à la réinstallation et le lieu de celle-ci. L'orateur accueillerait avec intérêt les observations du Haut-Commissaire sur cette question, compte tenu de la nécessité d'améliorer la compréhension entre les réfugiés et les pays de transit. En outre, si l'on considère la tâche énorme que représente l'aide à fournir à des millions de réfugiés, dont les articles non alimentaires pour les secours humanitaires d'urgence, il est indispensable que le HCR, les autres organismes, les organismes gouvernementaux et la société civile agissent en partenariat. Enfin, l'orateur demande comment le Haut-Commissariat pourrait renforcer davantage son partenariat avec les autres organismes des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

27. **M^{me} Mballa Eyenga** (Cameroun) dit que les rapports montrent que les difficultés qu'affrontent la communauté internationale et le HCR, telles que la crise économique et les conflits armés, grossissent les flux de migrants. Elle se félicite du travail et de l'engagement du Haut-Commissaire et des donateurs qui contribuent à l'exécution de son mandat et rappelle aux États Membres le principe de la responsabilité partagée dans la gestion du fardeau des réfugiés. La solidarité est la seule solution car dans le contexte de la mondialisation, les problèmes d'un pays se répercutent fatalement sur les autres. En ce qui concerne les priorités pour les 10 prochaines années mentionnées dans la deuxième partie du rapport (A/68/12 (Part II), elle souhaiterait savoir ce que les États Membres pourraient faire pour s'assurer que ces priorités soient mises en œuvre.

28. **M. El Mkhantar** (Maroc) saluant l'esprit de sacrifice que montre le personnel du HCR dans l'exercice de ses fonctions, dit que les besoins des réfugiés doivent naturellement être évalués sur la base de données quantifiables. Malheureusement, les réfugiés vivent souvent dans des conditions déplorable. Ils n'ont pas de papiers et n'accèdent pas tous aux services sociaux de base. Dans le cadre de la

coopération entre le HCR et le Programme alimentaire mondial, il demande quelles actions sont menées actuellement en coopération avec les pays hôtes pour évaluer les besoins des réfugiés. La délégation marocaine se félicite de la coopération en cours avec l'UNICEF dans le domaine de l'éducation. Il demande quels sont les problèmes rencontrés par le HCR dans la mise en œuvre des programmes éducatifs, notamment en ce qui concerne leur pérennité, car il importe que les réfugiés puissent continuer à jouir du droit fondamental à l'éducation. En ce qui concerne la visibilité des réfugiés dans les zones urbaines, il demande quelles sont les contraintes qui empêcheraient de leur donner plus de visibilité et comment assurer leur liberté de mouvement. Enfin, il souhaite être informé des mesures prises pour assurer la protection des réfugiés car leur vie et leur sécurité sont menacées, notamment avec la présence de mafias et de bandes criminelles et l'incidence du trafic d'armes et de drogues dans les camps de réfugiés.

29. **M^{me} Gae Luna** (Indonésie) réaffirme l'engagement de son pays à apporter des réponses coordonnées aux mouvements illégaux de personnes, comme l'illustre le Processus de Bali sur le trafic de migrants, à la traite des personnes et à la criminalité transnationale qui y est associée. Dans le cadre de ce processus, un bureau d'appui régional sera ouvert à Bangkok pour administrer un cadre régional de coopération destiné à réduire les mouvements illégaux de personnes dans la région Asie-Pacifique. Ce bureau servira de centre d'échange d'informations sur la protection des réfugiés et les migrations internationales. Compte tenu du succès que connaît le Processus en ce qui concerne les retours volontaires et la gestion améliorée des migrants irréguliers, il pourrait constituer un modèle pour les autres mécanismes régionaux, même s'il est possible d'approfondir les discussions sur la coopération entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination. Enfin, l'oratrice demande aux États Membres de quelle manière ils comptent améliorer la coopération pour faire face globalement aux nombreux problèmes liés aux migrations irrégulières.

30. **M. Giorgio** (Érythrée) rappelle qu'en s'adressant à la Commission en 2005, le Haut-Commissaire avait évoqué certains problèmes concernant les personnes réfugiées et déplacées et souligné combien il importait de leur trouver des solutions durables. Huit ans après, comment voyait-il les progrès accomplis à cet égard?

De plus, avec le nombre croissant de migrants et de demandeurs d'asile sans papiers qui deviennent victimes d'activités criminelles, de violences et de mauvais traitements, l'orateur demande quelles sont les possibilités offertes au HCR pour aider davantage ces groupes vulnérables.

31. **M^{me} Mwaura** (Kenya) indique qu'au cours des 40 dernières années, le Kenya a accueilli un nombre croissant de réfugiés qui ont posé des problèmes politiques, sociaux et de sécurité. Elle demande comment faire face au mieux aux problèmes de sécurité créés par les conflits sociaux entre communautés, qui sont souvent causés par une lutte pour le contrôle des ressources. Tout aussi préoccupants sont les actes criminels commis dans les camps de réfugiés et le manque de contrôle des nombreux réfugiés qui affluent. Le Kenya demeure engagé à les accueillir et reconnaît qu'il importe au plus haut point d'assurer leur sécurité, de partager la charge et d'accroître les capacités de réinstallation dans le monde. Enfin, l'oratrice demande quels sont les facteurs qui déterminent le moment du retour des réfugiés dans leurs foyers.

32. **M. Rahman** (Bangladesh) dit que si l'importance des fonctions et objectifs divers de chacun des organismes des Nations Unies est reconnue, le HCR semble accorder une grande attention à des domaines qui ne concernent pas directement l'exécution de son mandat principal. Le nombre de réfugiés dans le monde s'est considérablement accru dans les dernières années et les compétences du Haut-Commissariat se sont élargies. Il se demande s'il ne faut pas créer un nouvel organisme pour absorber une partie des activités supplémentaires menées par le HCR, sachant que tous les réfugiés doivent être protégés, quels que soient leur lieu d'implantation ou leur nationalité. En outre, les rapports devraient faire plus de place et mettre en lumière l'accueil de nombreux réfugiés ou déplacés dans des pays en développement.

33. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) déclare partager les préoccupations de la représentante de la Norvège concernant les violations croissantes du droit international humanitaire et les difficultés d'apporter une assistance humanitaire aux civils piégés dans des zones de conflit. Malheureusement, le problème principal est d'accéder à ces personnes et de déterminer leurs besoins. Les États et la communauté internationale sont responsables du respect du droit

international dans les zones de conflit. La protection des femmes et des enfants est au premier rang des priorités du HCR. Des actions conjuguées doivent être menées pour faire face à la violence sexuelle et sexiste, éliminer le travail des enfants, empêcher le recrutement d'enfants par des groupes armés, autonomiser les femmes, assurer l'éducation des enfants et s'occuper des enfants souffrant de traumatismes. Les personnels des organisations internationales doivent bénéficier de formations complémentaires qui les rendraient plus soucieux d'égalité des sexes. Le Haut-Commissariat a affecté des ressources non utilisées au lancement, en collaboration avec plusieurs pays, d'initiatives particulières concernant des domaines d'intervention prioritaires fondamentaux comme l'éducation et la violence sexuelle et sexiste.

34. L'orateur reconnaît que les réfugiés syriens à l'étranger ont bénéficié d'un soutien financier plus important que celui qui a été accordé aux Syriens déplacés à l'intérieur du pays, qui sont plus nombreux, et admet qu'il faut réévaluer la répartition des ressources. Parallèlement, l'accès aux personnes déplacées dans certaines régions du pays demeure problématique. Les parties impliquées dans le conflit et touchées par celui-ci devraient établir une atmosphère de confiance mutuelle de façon à ce que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin. Il salue la générosité de la République arabe syrienne, qui a accueilli un grand nombre de réfugiés irakiens et palestiniens pendant des années. Aujourd'hui que le peuple syrien est malheureusement confronté à une crise humanitaire, il mérite de bénéficier lui également de la solidarité internationale. Le HCR s'est activement employé, en collaboration avec la Turquie et la Jordanie, à empêcher des groupes armés de procéder à des recrutements dans les camps de réfugiés et demeure fermement attaché à la sécurité et la protection des civils.

35. Il partage l'avis de la représentante du Liechtenstein concernant l'importance du règlement des questions relatives aux flux migratoires mixtes. À la suite de la tragédie récente en mer Méditerranée, le HCR a présenté à la Commission européenne un plan d'action contenant des propositions d'accroissement des capacités de sauvetage en mer, des clarifications concernant les mécanismes judiciaires, l'amélioration des installations d'accueil, l'intégration et le partage des charges, la protection dans les pays de transit et la promotion de l'investissement dans les pays d'origine.

Il est fondamental de renforcer la coopération et la solidarité internationales pour empêcher l'exploitation de personnes vulnérables par des passeurs et des trafiquants. Si les États ont le droit de protéger leurs frontières, ils ont aussi le devoir de protéger les personnes qui parviennent jusqu'à ces frontières.

36. L'orateur salue la politique d'ouverture de l'Éthiopie à l'égard des réfugiés, qui constitue un excellent exemple de partage des charges et de solidarité à l'échelle internationale. En ce qui concerne les partenariats, ils sont productifs lorsqu'ils permettent de mobiliser des contributions plutôt que de détourner des ressources affectées à d'autres objectifs de développement. Les capacités de réinstallation se sont renforcées ces dernières années et les pays d'accueil ont adopté à cet égard une position moins discriminatoire, mais il existe encore des marges de progrès dans ce domaine. Les pays de transit doivent bénéficier d'une assistance plus importante pour protéger les réfugiés et lutter contre les passeurs et les trafiquants.

37. L'orateur est conscient du rôle que le Cameroun a toujours joué dans la protection des réfugiés, en particulier ceux qui sont venus de la République centrafricaine et du Nigéria, et souligne qu'il faut mieux répartir les charges de la réinstallation et aider davantage les communautés qui ont accueilli un grand nombre de réfugiés.

38. Il salue la décision du roi du Maroc de créer une structure institutionnelle, législative et organisationnelle permettant à son pays de devenir un pays d'asile s'appuyant sur des pratiques exemplaires. Le HCR et le Programme alimentaire mondial doivent agir de concert pour améliorer la surveillance en procédant au recensement des réfugiés et en leur remettant de l'argent liquide et des coupons plutôt que des denrées alimentaires, ce qui permettra de mieux évaluer et couvrir leurs besoins. L'action en matière éducative constitue aussi un défi de taille, notamment parce que seulement deux tiers des enfants réfugiés censés suivre un enseignement primaire et un tiers des enfants qui devraient être au lycée sont effectivement scolarisés. L'accès à un enseignement de qualité dans les camps de réfugiés est insuffisant et les places dans les écoles des zones urbaines sont limitées. Le HCR a approuvé une nouvelle stratégie éducative. Il met en place de nouveaux partenariats avec la Qatar Foundation, l'UNICEF, Save the Children, l'UNESCO et d'autres organisations internationales, qui

permettront d'ériger l'éducation en domaine prioritaire. Chaque État a certes le droit de décider de ses propres politiques, mais le Haut-Commissariat est convaincu que la liberté de mouvement des réfugiés ne doit pas être restreinte aux camps de réfugiés.

39. L'orateur se dit satisfait de l'amélioration récente de la coopération entre le Gouvernement indonésien et le Haut-Commissariat, à la fois dans le cadre du Processus de Bali et des nouvelles initiatives prises récemment par le Gouvernement. La coopération régionale est essentielle et elle doit servir à promouvoir la solidarité régionale, pas à affaiblir la protection des réfugiés.

40. En réponse aux observations du représentant de l'Érythrée, il se dit très préoccupé que des réfugiés soient victimes de bandes criminelles impliquées dans la contrebande, le trafic d'organes, la piraterie et plusieurs autres violations des droits de l'homme. Il faut donc donner à la coopération internationale un nouvel élan pour poursuivre les criminels et protéger les victimes. Par ailleurs, la coopération avec le Gouvernement soudanais s'est développée malgré la persistance de nombreux problèmes, notamment parce que certaines organisations criminelles disposent de capacités financières supérieures à celles des gouvernements qui essaient de les combattre. Le HCR continue de travailler sur des solutions telles que la réinstallation et le rapatriement volontaire, en plus de l'amélioration des conditions de vie des réfugiés. Il encourage des pratiques comme celles du Gouvernement soudanais, qui a récemment attribué 30 000 permis de travail à des réfugiés.

41. Il est lui aussi d'avis que le Kenya est un pilier essentiel du système international de protection des réfugiés et admet que les efforts entrepris pour aider les communautés vivant autour des camps de réfugiés de Dadaab et de Kakuma ont été insuffisants. Le HCR s'efforce d'améliorer la situation dans la région sans détourner une trop grande partie des ressources destinées au développement du pays. L'orateur met en lumière le nouvel accord trilatéral sur le rapatriement volontaire signé avec les gouvernements kenyan et somalien, ainsi que le programme d'action prévu pour améliorer la sécurité et l'investissement durable dans certains domaines clefs en Somalie. Il se félicite également de la politique de non-refoulement du Kenya et fait part de sa volonté de renforcer la coopération avec le Gouvernement de ce pays.

42. Si le HCR a effectivement collaboré avec des groupes de personnes en dehors de son mandat officiel, c'était dans le cadre de la coopération humanitaire internationale et cela n'a en rien porté préjudice à l'exercice de son mandat de base, qui est d'aider les réfugiés et les apatrides auxquels il consacre l'essentiel de ses ressources. Le Haut-Commissariat ne pourrait pas exercer son mandat, notamment en ce qui concerne l'aide aux personnes déplacées, sans l'appui total des États. Le partage effectif des charges, les mécanismes de solidarité et le renforcement de l'appui des États sont des facteurs fondamentaux pour améliorer la protection internationale des réfugiés.

43. **M. Mwanza** (Zambie), parlant au nom pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que l'insécurité causée par les guerres, les génocides, les tortures et les persécutions oblige nombre de personnes à fuir leur foyer, ce qui menace la paix et la stabilité internationales, met à mal les économies nationales et entrave la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les conflits dans l'Afrique australe et les régions voisines ont poussé des millions de personnes à chercher refuge et asile dans les États membres de la SADC. Il faut établir des mécanismes pour régler ce type de conflits et en cerner les causes profondes. Les États membres de la SADC réaffirment leur attachement à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, au principe de non-refoulement et aux normes internationales de protection des réfugiés, tout en appelant l'attention sur le mémorandum d'accord régissant la gestion des réfugiés dans la région, signé entre la SADC et le HCR en 1996.

44. Les efforts consentis récemment par les États membres de la SADC pour trouver une solution à des conflits anciens et consolider la paix, la réconciliation nationale et la gouvernance démocratique ont donné leurs fruits. La région est plus sûre et de nombreux réfugiés ont regagné leur pays. Malgré ces progrès, les pays membres de la SADC, qui continuent d'accueillir des réfugiés en grand nombre, demandent à tous les partenaires de contribuer à l'instauration d'une paix durable, notamment dans la région des Grands Lacs.

45. Il est essentiel d'établir un équilibre entre les risques potentiels à la sécurité liés à l'accueil de réfugiés et les avantages à retirer du renforcement de l'intégration régionale. À cet égard, les États membres de la SADC sont tenus par des accords internationaux

de coopérer avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans toutes les questions concernant les réfugiés. De même, le Plan stratégique indicatif pour l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC définit des moyens pour améliorer l'intégration sociale des réfugiés et promouvoir la paix dans la région.

46. Les États membres de la SADC continueront de recourir à la diplomatie préventive et au règlement des conflits pour remédier aux causes profondes des mouvements et des déplacements internes de réfugiés. Tout en exprimant à la communauté internationale, en particulier au HCR, leur reconnaissance pour l'assistance fournie, ils lui demandent d'aider davantage les gouvernements des pays d'accueil à assumer leurs responsabilités conformément au droit international tout en tenant compte de leurs exigences en matière de sécurité nationale et de leurs intérêts socioéconomiques.

47. Parlant au nom de la Zambie, il souligne que ce pays a répondu à l'appel du HCR et a mis en place un dispositif alternatif en faveur des réfugiés en situation irrégulière, sur la base de critères définis conjointement par la Zambie et les pays d'origine. Au titre de ce système, les réfugiés seraient aidés soit à regagner leur pays volontairement soit à s'intégrer dans la société zambienne. Le Gouvernement zambien continuera d'œuvrer avec les acteurs concernés au plein respect des droits des réfugiés.

48. **M. Vrailas** (observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; du pays du processus de stabilisation et d'association, la Bosnie-Herzégovine; ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que les nouveaux déplacements dus à la violence, aux persécutions et aux conflits ont atteint des niveaux stupéfiants en 2013, rendant le rôle du HCR plus crucial que jamais. Il salue l'intervention rapide du Haut-Commissariat dans de nombreuses crises qui se sont déclarées simultanément et lui demande de redoubler d'efforts pour aider les personnes concernées par son mandat, et souligne que la solidarité sans faille de l'Union européenne lui reste acquise malgré la crise économique qu'elle connaît en ce moment.

49. Les ressources actuelles ne suffisent pas à assurer à tous les réfugiés du monde la protection et l'assistance que leur garantit le droit international. Les réfugiés sont souvent considérés comme une menace pour la sécurité ou un fardeau pour l'économie et l'environnement. Les efforts déployés en réponse à ces préoccupations ne doivent pas aboutir à une restriction des droits des réfugiés. Ceux-ci doivent être notamment protégés contre tout retour forcé. Pour préserver l'institution de l'asile, les gouvernements doivent respecter le principe de non-refoulement, garantir l'accès à l'asile, assurer des conditions d'accueil humaines et renforcer la coopération internationale.

50. L'orateur encourage le HCR à continuer de mettre en œuvre des stratégies régionales de protection et d'investir dans les moyens institutionnels de protection des réfugiés issus des flux de migration mixtes, des femmes réfugiées, des enfants réfugiés, des réfugiés vivant en zone urbaine et des apatrides. Il demande aussi au HCR de mettre en œuvre plus systématiquement et plus rapidement ses directives et stratégies sur la protection et son approche basée sur l'âge, le genre et la diversité (AGD).

51. Il importe par ailleurs que les acteurs humanitaires et du développement coopèrent plus étroitement dans la recherche de solutions durables et progressent dans la voie de l'autosuffisance. La création d'un nouveau Groupe directeur des solutions est une étape positive.

52. L'accroissement du nombre de réfugiés dans le monde est certes très préoccupant, mais il est également essentiel de répondre aux besoins du nombre croissant de personnes déplacées qui ne bénéficient pas de la même protection internationale que les réfugiés. L'Union européenne se réjouit de pouvoir discuter de ces questions lors du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection, qui aura lieu en décembre 2013 à Genève.

53. L'Examen stratégique décennal du HCR, rendu public au début de l'année, a révélé que le nombre de personnes dont l'organisation s'occupe a presque doublé au cours des 10 dernières années. En conséquence, le budget a largement augmenté au cours de la même période avec des contributions importantes de l'Union européenne et de ses États membres. Cette aide sera poursuivie et d'autres donateurs seront encouragés à apporter leur contribution car il en faudra

de plus en plus au fil des ans. Parallèlement, le HCR, conformément au programme de transformation du Comité permanent interorganisations (IASC), devrait s'efforcer d'utiliser les ressources plus efficacement et d'investir dans des partenariats opérationnels avec d'autres organisations, qui sont essentiels non seulement dans les situations d'urgence mais aussi dans l'élaboration de stratégies de transition et la recherche de solutions durables.

54. Après 10 années de travail assidu, l'Union européenne et ses États membres ont mis en place il y a peu le cadre législatif pour la création d'un système européen commun d'asile reposant sur la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, qu'ils se sont engagés à mettre en œuvre.

55. Face aux évolutions rapides et à l'accroissement des situations d'urgence dans le monde, le HCR n'a d'autre choix que celui d'être efficace dans la gestion des déplacements, à travers des partenariats solides avec des acteurs nationaux, internationaux, multilatéraux, gouvernementaux et de la société civile. L'Union européenne demeure pour sa part attachée à l'amélioration des systèmes d'asile et à accorder une assistance plus grande aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux autres groupes vulnérables.

56. **M. Zhang** Guixuan (Chine) souligne que les efforts entrepris à l'échelle internationale ont permis de mieux protéger les réfugiés et de mieux traiter les crises au Moyen-Orient et ailleurs, mais les conflits armés, les crises financière, alimentaire et humanitaire continuent de menacer la paix et le développement dans le monde. S'agissant des réfugiés, la situation internationale demeure sombre. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées augmente et la xénophobie croissante pèse lourdement sur le système de protection. La communauté internationale devrait donc s'intéresser avant tout au règlement pacifique des différends conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, à la faveur d'un effort accru de médiation et de réconciliation et d'une mise en œuvre des mécanismes de prévention des conflits. Elle doit également faire respecter les principes de solidarité internationale et de partage des charges à travers des mesures efficaces d'aide aux pays en développement, et chercher une solution durable au problème des réfugiés tout en continuant d'intervenir face aux crises humanitaires. Enfin, il faut plus de coordination entre les pays d'origine, les pays d'asile et les pays de réinstallation des réfugiés, ainsi qu'avec

les pays donateurs et les institutions internationales concernées de manière à renforcer la protection internationale des réfugiés. Il importe aussi de veiller à l'objectivité et l'indépendance des mécanismes de protection et d'éviter de les politiser.

57. La Chine souscrit à l'action de réforme interne du HCR et participe activement à la protection internationale des réfugiés. Elle continue d'améliorer sa législation régissant les réfugiés. La nouvelle loi relative à l'administration des entrées et sorties des étrangers contient à cet égard des dispositions particulières. La Chine est particulièrement préoccupée par la situation humanitaire dans la République arabe syrienne et considère qu'il faut un règlement politique à cette crise. Elle a déjà fourni à ce pays et à ses voisins une assistance humanitaire pour un montant supérieur à 17 millions de dollars et elle est prête à œuvrer avec toutes les parties pour améliorer la protection internationale des réfugiés et éliminer les causes profondes du problème.

58. **M. Nardi** (Liechtenstein) dit que depuis le début du XXI^e siècle, l'année 2013 a enregistré le nombre le plus élevé de personnes déplacées. Les crises dans la République démocratique du Congo, au Mali, au Soudan, au Soudan du Sud et dans la République arabe syrienne ont mis une pression considérable sur les capacités d'intervention du HCR et illustrent bien l'incapacité de la communauté internationale de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Faute de consensus international en matière de prévention et de règlement des conflits, le paysage humanitaire deviendra encore plus difficile à gérer.

59. Les États Membres sont responsables au premier chef de l'assistance aux personnes déplacées. Ils doivent faciliter l'accès du personnel humanitaire, des approvisionnements et du matériel, et accélérer les procédures afin que l'assistance parvienne rapidement aux réfugiés et personnes déplacées. Il semble que cet accès ne soit pas permis en Syrie, où s'est déclarée la crise humanitaire la plus aiguë de ces dernières années.

60. Le Gouvernement du Liechtenstein présente ses condoléances aux familles des deux fonctionnaires du HCR qui ont récemment perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Le personnel humanitaire dans son ensemble est en grand danger avec la persistance de l'insécurité, bien que le nombre d'incidents de sécurité touchant le personnel du Haut-Commissariat ait baissé en 2012. Les États sont responsables de la sécurité du

personnel humanitaire et doivent lui fournir une protection juridique en ratifiant la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et son Protocole facultatif.

61. Le Gouvernement du Liechtenstein est préoccupé par le grand nombre de personnes déplacées qui n'ont pas accès à l'éducation à cause des attaques contre les écoles. Il demande aux États Membres d'assurer le droit des enfants à l'éducation. Les parties en conflit doivent amener les auteurs de violations des droits de l'homme à en répondre et mettre un terme à l'impunité. Des procédures judiciaires objectives concernant les responsabilités pénales durant les conflits contribueraient à la réconciliation après les conflits et au retour dans leurs foyers des réfugiés et des personnes déplacées.

62. **M. Lukyantsev** (Fédération de Russie) dit que la coopération multilatérale pour la protection des réfugiés doit reposer sur des mécanismes juridiques universels, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole. L'action du Haut-Commissariat doit être strictement humanitaire et apolitique. Son succès dépend de sa capacité d'œuvrer avec la communauté internationale au règlement des crises. Tous ces efforts ne peuvent justifier l'utilisation arbitraire de la force contre des États souverains, y compris pour changer de régime par la force.

63. L'escalade actuelle des conflits et la hausse du nombre de réfugiés exigent une coopération plus forte entre le Haut-Commissariat, les organismes des Nations Unies et les États. Il faut assurer la sécurité dans les camps de réfugiés et empêcher l'infiltration de combattants déguisés en demandeurs d'asile. Il faut aussi resserrer la coordination pour que les camps ne deviennent pas des lieux de transit pour la réadaptation ou le recrutement de combattants. Le Gouvernement russe est préoccupé par le mauvais usage croissant qui est fait du droit d'asile. Il y a lieu d'élaborer une définition internationale du statut du demandeur d'asile afin de préserver cette institution. L'orateur se félicite de la déclaration du Haut-Commissaire sur l'éradication de l'apatridie. Sur cette question, le HCR devrait jouer un plus grand rôle, notamment en Lettonie et en Estonie où de nombreuses personnes ont été apatrides pendant des dizaines d'années.

64. Le Gouvernement russe appuie le HCR dans la recherche de solutions à long terme aux questions des

rapatriés, du rapatriement volontaire et des migrations. Il faut cependant définir, en coopération avec des partenaires régionaux, des approches plus équilibrées des mouvements migratoires de masse dans les situations d'urgence affectant des pays tiers. Le Gouvernement russe poursuivra son dialogue avec le HCR sur la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides, en mettant l'accent sur le renforcement de la coopération concernant les questions mondiales dans lesquelles la Fédération de Russie est à la fois un donateur et un partenaire à part entière.

65. *M^{me} Dagher (Liban), Vice-Présidente, assure la présidence.*

66. **M. El Hacem** (Mauritanie) réaffirme la position de son gouvernement sur les Mauritanien réfugiés au Sénégal de 1989 à 2012. Le dernier contingent de réfugiés mauritaniens au Sénégal est rentré au pays en mars 2012 et a été accueilli par le Président de la République et le Haut-Commissaire. Ce rapatriement a été exécuté à la faveur de l'accord tripartite signé entre le HCR et les gouvernements mauritanien et sénégalais. Le Gouvernement mauritanien a opté pour la réconciliation et l'inclusion de tous ses citoyens.

67. **M. Tafrov** (Bulgarie) souligne que la communauté internationale doit faire face à la situation des droits de l'homme dans la République arabe syrienne. En 2014, on comptera deux millions de réfugiés syriens supplémentaires et deux autres millions de personnes déplacées. Le Gouvernement bulgare fait face à un flot croissant de réfugiés à ses frontières. Il est reconnaissant de l'aide que lui a apporté la communauté internationale et il continuera à œuvrer avec celle-ci pour couvrir les besoins de ces réfugiés, mais il souhaite recevoir plus de soutien pour faire face aux besoins des demandeurs d'asile.

68. Depuis décembre 2012, le Gouvernement bulgare a mobilisé des centaines de milliers de leva au bénéfice des réfugiés syriens qui se sont établis dans les pays voisins et des Syriens dans le besoin dans leur pays, à travers le HCR, le Programme alimentaire mondial et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il a aussi vacciné des milliers de réfugiés syriens en Jordanie contre le tétanos et la diphtérie.

69. Les capacités d'accueil des réfugiés en Bulgarie ont atteint leurs limites. Récemment, 8 800 personnes ont demandé le statut de réfugié en Bulgarie et à la fin

de 2013, on s'attend à 16 000 demandes d'asile. Les centres d'accueil temporaires sont pleins. Le Gouvernement tente de trouver d'autres installations d'accueil et des ressources financières tout en s'employant à renforcer les capacités administratives par la coopération avec toutes les parties concernées et l'assistance d'experts. Il a adopté un plan d'action pour préparer une estimation conjointe des dépenses; réaffecter des ressources budgétaires; demander des financements par le biais du Fonds pour les secours d'urgence en cas de catastrophe de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; actualiser les plans d'intervention d'urgence et de gestion des crises et instaurer un dialogue bilatéral avec la Turquie et la Grèce sur la gestion des flux de réfugiés. Le Gouvernement coopère avec le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la société civile. L'appui qu'apporte l'Union européenne est essentiel à la protection des réfugiés en Bulgarie.

70. **M^{me} Bocoum** (Côte d'Ivoire) dit que des Ivoiriens ont commencé à se réfugier à l'étranger ces dernières années, à la suite de la crise qui a suivi les élections présidentielles de 2010. À la fin de cette année-là, 300 000 Ivoiriens se sont réfugiés dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, tandis que le nombre de personnes déplacées en Côte d'Ivoire était estimé à un million et celui des apatrides à 700 000. Le Gouvernement ivoirien a tout fait pour faire revenir ces personnes dans leurs foyers et éradiquer l'apatridie. Le Président de la Côte d'Ivoire s'est rendu dans les pays d'accueil des réfugiés et dans les zones de résidence temporaire des personnes déplacées afin de les encourager à rentrer dans leurs foyers. Des programmes de réintégration ont été mis en œuvre et la coopération avec le HCR et d'autres organisations a été renforcée.

71. Depuis mai 2011, 230 000 réfugiés sont rentrés chez eux, la plupart dans le cadre du rapatriement organisé par le HCR. Ils ont bénéficié de l'assistance nécessaire à leur réintégration et n'ont subi aucune tracasserie de la part de l'administration ou de leurs voisins. Les personnes déplacées ont aussi regagné leurs foyers où elles bénéficient de l'assistance du Gouvernement et des communautés locales, ainsi que des mesures prévues dans le cadre des programmes de réhabilitation des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales.

72. Des dispositions législatives et réglementaires ont été prises pour éradiquer l'apatridie. Des procédures spéciales d'enregistrement des naissances et de délivrance des documents d'état civil ont permis à 100 000 enfants d'aller à l'école, tandis que 40 000 personnes étaient naturalisées. Toutes les personnes qui étaient sur le territoire ivoirien avant 1960 et leurs descendants et toutes celles qui sont nées en Côte d'Ivoire avant 1972 peuvent maintenant acquérir la nationalité ivoirienne. Toute personne épousant un Ivoirien ou une Ivoirienne peut aussi prendre la nationalité ivoirienne, à condition d'en faire la déclaration dans les trois mois qui suivent le mariage.

73. Le Gouvernement ivoirien a offert aux réfugiés libériens en Côte d'Ivoire touchés par la clause de cessation la possibilité de rester soit en tant que ressortissants libériens et de bénéficier du cadre de libre circulation et de libre établissement créé par la CEDEAO, soit d'opter pour la nationalité ivoirienne. En septembre 2013, le Gouvernement a ratifié la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

74. Malgré les réformes entreprises ces dernières années pour donner plus de transparence à la gestion du HCR et l'élargissement de son mandat par la communauté internationale, le Haut-Commissariat n'a pas reçu suffisamment de ressources pour couvrir ses besoins, notamment en ce qui concerne la réintégration ou l'intégration locale des réfugiés touchés par la clause de cessation.

75. **M. Grant** (Canada) dit qu'en 2012 le Gouvernement canadien a réformé son système d'asile pour le rendre plus équitable et en améliorer l'intégrité, y compris par le renvoi des demandeurs d'asile qui, à l'évidence, n'ont pas besoin de protection. Les États doivent s'attaquer au trafic des migrants, qui met en danger la vie des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants et porte préjudice au soutien en faveur de la protection des réfugiés. Le Gouvernement empêchera les trafiquants d'exploiter à leurs fins le système canadien d'immigration et veillera à rendre le Canada moins attractif pour les trafiquants.

76. Les États ont la responsabilité de protéger les personnes craignant d'être persécutées dans leur pays d'origine, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole. Le

Canada est attaché à la promotion de la liberté de religion ou de conviction. Il condamne les violations des droits de l'homme dans l'État d'Arakan en Birmanie et appelle toutes les parties en conflit à trouver une solution. Il est préoccupé par les informations faisant état de conversions forcées et de persécutions à l'encontre de communautés religieuses en Syrie, y compris de Syriens réfugiés dans les pays voisins. Il condamne également les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, de plus en plus nombreux parmi les réfugiés syriens; les violences intercommunautaires en Birmanie, qui ont forcé des milliers de personnes à fuir leur foyer; le conflit entre des groupes rebelles et les forces gouvernementales au Soudan, qui a fait fuir des milliers de personnes au Soudan du Sud et en Éthiopie et le nombre élevé de viols dans la République démocratique du Congo, la République arabe syrienne et au Sahel.

77. Avec la dégradation de la situation dans la République arabe syrienne, des civils ont été pris pour cible et l'accès à l'aide humanitaire n'a pas été autorisé, en violation du droit international. Le Gouvernement canadien demande à toutes les parties de cesser les attaques contre les civils et les personnes protégées et de respecter le droit international. Il engage le Gouvernement syrien à aider à l'élargissement des efforts humanitaires et de secours. Il faut trouver des solutions durables impliquant le respect des droits de l'homme.

78. Les crises survenues en 2013 ont fait ressortir les dangers auxquels sont exposées les personnes déplacées, ainsi que l'importance de faire parvenir l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin. Les acteurs humanitaires ne doivent pas être pris pour cible et il faut protéger le personnel médical et humanitaire, y compris les installations et les moyens de transport utilisés pour leurs activités.

79. **M. Milubi** (Afrique du Sud) souligne que son gouvernement a adopté une politique des réfugiés basée sur le respect des droits de l'homme et, de ce fait, il se préoccupe vivement de la difficulté d'assurer la protection des demandeurs d'asile, comme l'indique le rapport. Le Gouvernement sud-africain est attaché à la liberté de mouvement des personnes. En Afrique du Sud, les réfugiés et demandeurs d'asile qui attendent que les autorités statuent sur leur demande sont libres de leurs mouvements et ont accès à l'emploi et aux services de base. Ils peuvent travailler et étudier en

attendant la réponse des autorités à leur demande d'asile.

80. La communauté internationale doit s'attaquer aux problèmes que rencontrent les réfugiés, notamment la violence sexiste et la propagation du VIH/sida. L'orateur souscrit à la recommandation formulée dans le rapport, selon laquelle il faut intégrer les questions liées au VIH/sida dans les plans d'urgence et d'intervention.

81. Au niveau régional, le Gouvernement sud-africain, de concert avec le HCR et plusieurs pays, s'efforce de gérer les migrations mixtes et de conclure des accords bilatéraux concernant les demandeurs d'asile qui transitent par des pays sûrs, à la recherche d'une protection. Il demandera une assistance pour développer des systèmes d'enregistrement biométriques qui facilitent le partage de données entre les pays, ce qui permettra aux personnes nées en tant que réfugiées d'acquérir la nationalité sud-africaine, notamment pendant les périodes de cessation.

82. L'idéal serait que les pays d'origine créent des conditions favorables au retour volontaire des réfugiés. Le Gouvernement sud-africain encourage également l'intégration locale et le rapatriement dans des pays tiers des réfugiés qui détiennent plusieurs nationalités.

83. **M. Kihurani** (Kenya) dit qu'en 2012, le nombre de réfugiés en Afrique a atteint 2,8 millions dont un million au Kenya. Le Haut-Commissariat a continué de fournir une aide humanitaire aux réfugiés, mais leur nombre croissant constitue un lourd fardeau pour ses ressources financières et humaines et limite sa capacité de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Malgré ce déséquilibre entre les ressources et les besoins, le HCR a continué de chercher des solutions durables au problème des réfugiés.

84. L'afflux de réfugiés somaliens au Kenya a commencé en 1991 avec l'effondrement de l'État somalien. Il s'est accru à la suite de la sécheresse et la famine qui ont frappé la corne de l'Afrique en 2011. Le Kenya abrite actuellement le plus grand contingent de réfugiés somaliens dans le monde, plus d'un million, beaucoup plus que les autres pays. Le Gouvernement n'a pas les moyens de les accueillir tous et leur présence a des effets sur les dynamiques politique, de sécurité, socioéconomique et démographique du pays. Les camps de réfugiés sont exposés à l'infiltration d'agents d'Al Shabaab et de criminels et posent un problème de sécurité à la région. L'attaque perpétrée

contre le centre commercial Westgate en septembre 2013 à Nairobi a été planifiée dans un de ces camps. Les camps sont aussi un facteur de dégradation de l'environnement et d'exacerbation de la compétition pour des ressources déjà rares, ce qui crée des conflits avec les communautés d'accueil.

85. Le processus de paix reposant sur la fin de la Feuille de route somalienne a cependant abouti à l'adoption d'une nouvelle Constitution, l'élection d'un nouveau parlement et des élections présidentielles réussies, tandis que les opérations militaires menées par les forces de sécurité somaliennes et celles de la Mission de l'Union africaine en Somalie ont permis d'assurer plus de stabilité et de permettre au Gouvernement de se consacrer aux tâches de reconstruction et d'édification de la nation, mais aussi de réduire les actes de piraterie.

86. Les réfugiés somaliens vivant à l'étranger doivent maintenant regagner leur pays et contribuer au progrès économique et social. Avec les qualifications acquises au Kenya, les réfugiés rapatriés pourront contribuer à la reconstruction et participer à la prise de décision pour promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité. On estime que 80 000 réfugiés ont déjà quitté les camps au Kenya pour retourner en Somalie.

87. Le Gouvernement kenyan est attaché au respect de ses obligations internationales concernant les réfugiés et reste conscient du mandat donné au HCR pour faciliter leur rapatriement volontaire et leur réintégration conformément à la résolution 428 (V) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1950. Il poursuit ses consultations avec le Gouvernement somalien et le HCR pour conclure un accord tripartite sur le rapatriement des réfugiés somaliens, qui devrait être signé en novembre 2013.

88. **M. Gaspar Martins** (Angola) dit que son gouvernement adapte sa législation sur le droit d'asile avec les priorités stratégiques du HCR afin de définir les procédures d'octroi du statut de réfugié en Angola, d'établir un mécanisme de coordination entre les organismes nationaux impliqués dans l'octroi de l'asile et de définir les rôles respectifs de ces organismes afin de donner à ce processus plus d'efficacité. Un projet de loi préliminaire relatif au droit d'asile et au statut du réfugié définit toutes les procédures concernant le statut de réfugié conformément aux instruments internationaux pertinents.

89. Le statut des nombreux réfugiés angolais qui vivent à l'étranger depuis le conflit ayant pris fin en 2002 est en cours d'examen sur la base du statut du HCR, de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Le Gouvernement angolais attache une grande importance aux discussions avec les pays hôtes concernant les Angolais qui n'ont plus le statut de réfugiés depuis 2012 mais qui n'ont pas regagné leur pays, et à la préservation de leur situation. Des réunions tripartites ont eu lieu en juillet et août 2013 entre le Gouvernement angolais, le HCR et les gouvernements du Botswana, de l'Afrique du Sud, de la Namibie, de la République démocratique du Congo et de la Zambie pour permettre aux réfugiés angolais qui se trouvent dans ces pays de rentrer en Angola. Le Gouvernement angolais a demandé au Gouvernement sud-africain de ne pas appliquer la clause de cessation aux Angolais qui se trouvent en Afrique du Sud avant décembre 2013. Lors de la célébration de la Journée mondiale des réfugiés de 2013, il a convenu avec le Gouvernement zambien du nombre de réfugiés angolais autorisés à rester en Zambie au titre de l'intégration locale. Les derniers réfugiés angolais sont revenus du Botswana en novembre 2013. Le Gouvernement angolais réitère l'appel lancé aux pays hôtes concernant les échéances de régularisation du statut des réfugiés angolais et remercie ces pays pour le traitement plein de dignité qu'ils ont réservé aux réfugiés.

90. **M. Elbahi** (Soudan) affirme que son pays reste attaché à l'application des dispositions de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967 et se trouve, de par sa culture multiséculaire et ses coutumes, dans l'obligation de respecter les hôtes présents dans le pays et de leur fournir la nourriture, le logement et la sécurité dont ils ont besoin. Pendant des dizaines d'années, le Soudan a reçu un grand nombre de réfugiés en provenance de pays voisins. Il a créé une Commission nationale des réfugiés en 1968, qui travaille en collaboration avec le HCR et constitue un exemple à suivre en matière de services aux réfugiés.

91. Les catastrophes naturelles et les conflits internes ont accru le nombre de réfugiés soudanais dans les pays voisins, mais aussi celui des personnes déplacées au Soudan même. Le Gouvernement soudanais

s'efforce de régler ces problèmes, par exemple avec la promulgation de lois conformes aux conventions internationales et régionales pertinentes. Il a aussi créé une autorité transitoire dans la région du Darfour, qui a beaucoup avancé dans le rétablissement de la stabilité et la réduction de la violence dans les États du Darfour, du Nil bleu et du Kordofan méridional, ce qui fait revenir chez eux des milliers de réfugiés et de déplacés, grâce notamment à des programmes globaux de rapatriement volontaire. Le Gouvernement a substitué aux solutions temporaires des solutions durables, par exemple en mettant en valeur des terres destinées à la réinstallation dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional et en surélevant le barrage de Roseires. Des accords ont également été signés avec le Gouvernement du Soudan du Sud. Les présidents des deux pays ont récemment échangé des visites qui ont abouti au renforcement de la stabilité et à l'amélioration de la situation des réfugiés et des déplacés. La délégation soudanaise est fermement convaincue de l'importance de la coopération avec le Haut-Commissariat et la communauté internationale à travers des partenariats basés sur le principe de partage des charges.

92. Les pays en développement et les pays les moins avancés devraient bénéficier d'opérations d'allègement de leur dette. Les sanctions imposées unilatéralement à certains pays devraient être levées, ainsi que les restrictions aux exportations. Ces pays pourront alors s'acquitter de leurs obligations nationales à l'égard des réfugiés et des déplacés et se consacrer pleinement au développement.

93. **M^{me} Oh Hyunjoo** (République de Corée) dit que le HCR devrait se concentrer sur son mandat principal, qui est de protéger les réfugiés et les autres personnes dont il est chargé, en particulier de promouvoir le principe de non-refoulement. Elle engage les États et le HCR à respecter ce principe. Son gouvernement est préoccupé par les rapatriements forcés signalés en 2012 dans la plupart des régions et les risques de refoulement dans le cas des réfugiés et demandeurs d'asile de la République populaire démocratique de Corée.

94. Bien que le HCR ait donné un rang de priorité élevé au renforcement de ses partenariats avec les organisations non gouvernementales et les organismes de développement, les situations humanitaires sans précédent, comme celle qui existe dans la République arabe syrienne, illustrent les marges de progrès qui

restent à accomplir. Pour garantir plus de transparence et de responsabilité, il faut établir des partenariats plus structurés à travers lesquels seraient mises en œuvre 60 pour cent des opérations.

95. Le Gouvernement de la République de Corée a récemment décidé de consacrer, entre 2013 et 2015, un montant de 18 millions de dollars à l'aide aux réfugiés afghans, mobilisable à travers le HCR. Au niveau national, une loi promulguée en juillet 2013 fait obligation de fournir des services sociaux de base aux demandeurs d'asile. Une Division des réfugiés a été créée au sein du Ministère de la justice et un centre d'aide aux réfugiés a été construit.

La séance est levée à 13 heures.